Délégation de signature

Arrêté DGS n° 13-06-16-A Éric GOJOSSO Directeur Ecole doctorale Pierre Couvrat

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la délibération n° 13-5-2016 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la Présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'acte d'affectation de Monsieur Éric GOJOSSO en date du 11 avril 2012 en qualité de Directeur de l'Ecole doctorale Pierre Couvrat ;

Arrête

Article 1er : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Éric GOJOSSO, Directeur de l'Ecole doctorale Pierre Couvrat, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- les autorisations d'inscription en doctorat ;
- les autorisations de présenter une thèse ou un ensemble de travaux de soutenance ;
- les autorisations de reproduction de thèses ;
- les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- les autorisations d'utilisation de véhicules personnels ;
- les autorisations d'invitation des personnalités extérieures ;
- les actes d'organisation interne de l'Ecole doctorale dans le respect des prescriptions arrêtées par l'Établissement ;

Article 2 : Actes administratifs et financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Éric GOJOSSO, Directeur de l'Ecole doctorale Pierre Couvrat, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants du Centre financier U01C16 :

- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commandes, dans la limite d'un montant de 4 000 euros HT ;
- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 4 000 euros HT ;

Article 3 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Éric GOJOSSO, Directeur de l'Ecole doctorale Pierre Couvrat, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants du Centre financier U01C16 :

- les arrêtés de prise en charge des frais de mission ;
- tous les actes de liquidation et de mandatement de la dépense (attestation du service fait) ;

- tous les actes de certification du service fait ;
- tous les actes d'ordonnancement de la recette ;

Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Vu le 15 juin 2016
Le(s) délégataire(s),

E. L.

Eric GOJOSSO

Direction des Affaires Juridiques
de
l'université de Poitiers

Fait à Poitiers le 13 juin 2016
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le 15 JUIN 2016